



## Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

### Document d'information – Session thématique III Intégrer la pêche artisanale dans les aires marines protégées (AMP)

#### RÉSUMÉ

Dans le cadre du Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et mer Noire et de ses principaux objectifs, la présente étude fixe les principes et les orientations d'une intégration optimale et durable des pêches à petite échelle au sein des aires marines protégées (AMP) de Méditerranée. Trois idées forces sont retenues au terme de cette étude.

#### *Vers une stratégie gagnant-gagnant entre AMP et pêche artisanale*

Par leurs problématiques spatiales, les objectifs de gestion des AMP et des pêches artisanales se recoupent en de nombreux points. Les effets bénéfiques des AMP sur les richesses halieutiques exploitées sont largement connus et diffusés, tant dans leur dimension bioécologique que socioéconomique. L'élaboration de normes spatialisées détermine des seuils de contraintes à travers l'organisation des droits d'accès/exploitation afin de garantir une conservation optimale des écosystèmes et la durabilité de leur utilisation. L'aboutissement d'une stratégie gagnant-gagnant doit consacrer un idéal d'intégration, de partage équilibré de l'espace (entre activités halieutiques et conservation) et de renforcement des synergies entre pêches artisanales et AMP, tel que rappelé dans les objectifs stratégiques 2 et 3 de la déclaration d'Antalya (Forum des AMP en Méditerranée 2012).

#### *Quelles attentes pour les pêcheurs artisans?*

Historiquement, la gestion des pêches artisanales en Méditerranée est fondée sur des modèles de régulation communautaire et décentralisée, rattachés à des territoires halieutiques clairement établis, reconnus et garantis par les autorités étatiques. Aujourd'hui, les contextes de crises qui affectent la situation générale de la petite pêche en Méditerranée montrent un affaiblissement des groupes de pêcheurs et de leurs capacités d'organisation à l'échelle locale. Au-delà des difficultés touchant les ressources halieutiques (diminutions, variations), les problèmes sont également d'ordre interne à la profession (faible renouvellement, vieillissement, perte démographique, délitement du lien communautaire et de la représentativité professionnelle), amplifiés par diverses externalités, notamment la multiplication des usages et activités côtières anthropiques (facteurs de conflits spatiaux) et les atteintes environnementales (pollutions, contaminations, etc.). Pour toutes ces raisons, les AMP doivent être en mesure de contribuer de façon significative à la gestion durable et spatialisée des pêcheries artisanales. La multiplication des usages et des contraintes réglementaires sur le milieu marin complexifient le partage de l'espace et des ressources. Ces paramètres impliquent une approche négociée entre les différents acteurs, dont les responsabilités sont communes mais les enjeux différenciés, en particulier pour la pêche artisanale exclusivement dépendante de l'état des ressources et de ses modalités d'accès/exploitation.

# Premier Symposium régional sur la pêche artisanale durable en Méditerranée et en mer Noire

27–30 novembre 2013, St. Julian's, Malte

Les attentes principales des pêches artisanales vis-à-vis des AMP peuvent donc se résumer de la façon suivante :

- Ne pas aggraver outre mesure des contraintes réglementaires et spatiales qui se multiplient et complexifient les conditions d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques ;
- Améliorer la qualité/résilience des milieux naturels en agissant de façon similaire et complémentaire sur les autres facteurs de dégradation marine (pollutions/pressions diverses) et de mortalité des ressources halieutiques ;
- Développer les outils permettant d'améliorer la productivité naturelle du milieu marin ;
- Garantir le maintien de la polyvalence des unités de pêche, caractéristique essentielle de ce segment professionnel en Méditerranée ;
- Favoriser la diversification des activités de pêche artisanale ;
- Mettre en valeur la durabilité des pratiques et la qualité des produits de la pêche artisanale ;
- Encourager la préservation de la zone côtière (3/5 milles) en tant que secteur d'activité privilégié et prioritaire de la pêche artisanale ;
- Mettre en place des mesures et des moyens suffisants en matière de limitation/suivi de l'effort de pêche des activités extractives non professionnelles en pleine expansion ;
- Améliorer les mécanismes de planification/décision en matière de pêche et d'AMP ;
- Assurer l'implication systématique des représentants professionnels dans les processus de gouvernance des AMP.

## *Quelles stratégies pour les gestionnaires des AMP ?*

Les formes de gestion des AMP sont multiples, variables selon leurs statuts, leurs finalités et les contraintes locales spécifiques qui se posent aux gestionnaires. Aucune AMP ne présente de situation identique à l'égard des pêcheries artisanales qui s'exercent à l'intérieur ou à l'extérieur d'un site protégé. De façon générique, nous pouvons retenir les orientations suivantes dans l'exercice des relations quotidiennes entre AMP et pêche artisanale :

- Perfectionner la communication et les liens dynamiques entre pêcheurs, gestionnaires et scientifiques. A des degrés divers, les pêcheurs artisans entretiennent nécessairement des rapports avec les gestionnaires des AMP et les scientifiques. Ces relations sont plus ou moins étroites, constructives et peuvent souffrir parfois de certaines incompréhensions mutuelles (objectifs, contenu, méthodes, conséquences, risques, etc.) qui demeurent perfectibles ;
- Identifier ou construire des groupes référents. Le concept de gouvernance met la participation des acteurs au centre de ses préoccupations. Cette intention louable suppose que les acteurs de la pêche artisanale soient identifiés, structurés et si possible institutionnalisés afin de pouvoir garantir leur implication effective dans les différents processus. Ce préalable est également nécessaire à l'organisation des groupes ou des communautés de pêcheurs afin qu'ils soient en mesure de « s'approprier » l'outil d'AMP et d'assurer leur participation effective et dynamique au sein des projets d'AMP.